

*République Algérienne Démocratique et Populaire*  
*Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*  
*Université Mohamed Seddik Benyahia – Jijel -*  
*Faculté des Lettres et des Langues*  
*Département de français.*



**Semestre 3.**

**Le : 20/12/2021**

**Niveau : 2<sup>e</sup> année LMD.**

**Année universitaire: 2021/2022**

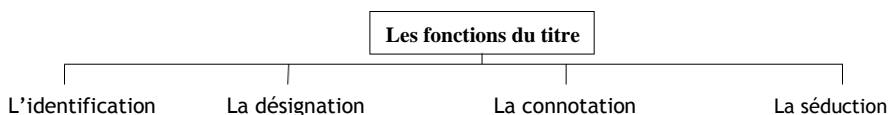
**Matière : Etude de textes.**

**Enseignant : M. BOUKROUS. S**

## **Cours 05:**

### **1.1. Le titre**

Elément incontournable de la vie humaine, il peuple notre existence et envahit notre monde. Servant à tout désigner, le titre représente le premier contact que nous établissons avec tous les produits du quotidien. En littérature, il s'agit d'un élément du paratexte qui distingue les œuvres les unes des autres et auquel nous nous fions souvent lorsque l'auteur nous est inconnu. Réduit le plus souvent à un ou à quelques mots, il possède pourtant des pouvoirs considérables et pourquoi pas magiques à savoir celui de l'identification, de la description et de la séduction. Ces pouvoirs que G. Genette préfère appeler fonctions (Genette, 1987 : 80) se définissent ainsi :



#### **1.1.1. La fonction d'identification**

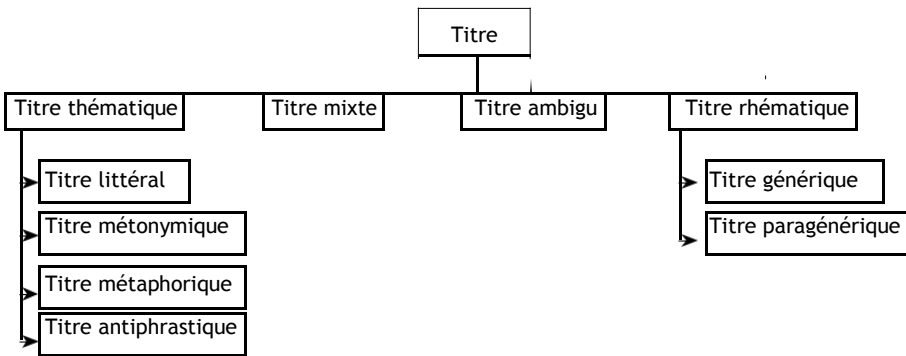
Bref et allusif pour être facilement mémorisé, le titre sert avant tout à identifier le livre, à le désigner et à lui donner un nom, c'est pourquoi Vincent Jouve (Jouve, 2007 : 10) considère le titre comme une carte d'identité de l'œuvre.

#### **1.1.2. La fonction descriptive**

Cette fonction, comme son nom le montre, décrit le texte en indiquant son contenu. Cette désignation du fond textuel se matérialise de différentes manières. Le titre peut donc décrire le contenu de son texte, on parlera dès lors de titre thématique, ou se limiter uniquement à sa forme en construisant ainsi des titres rhématiques. Mais il peut dans d'autre cas désigner les deux à la fois, ce qui donnera naissance aux titres

mixtes ou aux titres ambigus qui peuvent désigner le fond et la forme du texte en question.

G. Genette approfondit plus son analyse afin de proposer une classification plus détaillée des différents titres et de leurs répartitions ; nous avons tenté de schématiser ceux-ci :



Le titre thématique tel que *Les Gommès* d'Alain Robbe-Grillet désigne donc le contenu du texte, c'est pourquoi il emprunte souvent à son univers diégétique un élément le caractérisant tel que le nom du lieu ; celui de l'action ; d'un objet ou d'un personnage de l'intrigue.

Le titre thématique peut être :

- a- Littéral ou direct désignant explicitement le thème du texte. On l'appellera latéral proleptique lorsqu'il désigne le dénouement de l'histoire.
- b- Métonymique lorsqu'il fait référence à un élément secondaire du texte mais qui, grâce au titre, va se doter d'une valeur symbolique.
- c- Métaphorique quand l'auteur fait appel à la symbolique afin de décrire le contenu de son texte.
- d- Antiphrastique lorsqu'il évoque par ironie ou par euphémisme le contraire de ce que le texte annonce.

*Les Essais* de Montaigne est un titre rhématique car il indique le genre auquel appartient le texte de cet auteur. Le titre rhématique peut :

- a- Indiquer un genre précis, tel est le cas des titres génériques.
- b- Etre moins précis donc plus général en précisant un élément qui relèverait de la forme, ainsi il sera un titre paragénérique.

Quant au titre mixte, il renferme à la fois un élément thématique et un autre rhématique. Enfin un dernier type, il s'agit des titres ambigus qui désignent le texte ou son contenu d'une manière équivoque.

### 1.2.3. La fonction séductive

Valoriser le texte relève aussi des fonctions que doit assurer un titre. Séduire le lecteur passe avant tout par sa mise en valeur à travers différentes stratégies telles que le jeu des sonorités, la longueur ou la brièveté et la transgression des règles établies. L'auteur de *Seuils* ajoute à ces fonctions un dernier élément qu'il rattache à la fonction descriptive et qu'il nomme « effets connotatifs » (Genette, 1987 : 93). Cette valeur renvoie aux différentes acceptions que le titre peut connoter en dehors du thème et du rhème.

### 1.2.4. L'indication générique

Le titre, qu'il soit thématique ou rhématique, peut parfois être accompagné d'une autre précision d'ordre rhématique. Cette annexe, que Genette a baptisé Indication générique (Genette, 1987 : 98), date du XVIIe siècle. Elle fut tout d'abord réservée aux genres nobles à savoir la Tragédie et la Comédie pour être généralisée au XXe siècle. Placée sur la couverture de l'œuvre ou sur la page du titre, elle indique « le statut générique intentionnel de l'œuvre » (Genette, 1987 : 98).

### 1.2.5. **Approches titrologiques**

#### Titres métonymiques

##### *Les Jardins de Lumière*

Cité six fois uniquement tout au long du texte, ce titre thématique puisqu'il renvoie au sujet et non à la forme de l'œuvre est un titre métonymique qui se trouve par contre accompagné, sur la couverture, d'une indication générique précisant qu'il s'agit d'un roman. Regroupant toutes les fonctions que doit posséder un titre, il semble pourtant avoir une prédilection pour la séductive. Mobilisant ainsi deux termes à connotation positive : **Jardin** et **Lumière**, mais qui ordinairement sont liés à d'autres.

Le jardin : nom commun masculin singulier, associé souvent aux fleurs et aux arbres, il indique ainsi un espace clos et réservé où l'on cultive des plantes utiles.

La lumière : nom commun féminin singulier ; associé aux ténèbres ils forment ensemble un couple d'antithèse très usité.

Ce titre fait donc appel à deux noms communs de genre différent. D'un point de vue grammatical (masculin/féminin) et linguistique (concret/abstrait), ils représentent des antithèses paradoxalement complémentaires puisque leur alliance donne naissance au couple (mâle/femelle). Une union qui se trouve à l'origine du monde.

Ce titre séduit aussi par le travail effectué sur l'aspect «contenant /contenu». L'auteur conjugue l'un au pluriel et garde le second au singulier car le secret du roman réside aussi dans cette dualité harmonieuse. Les lieux peuvent être pluriels mais la Lumière reste unique car il ne s'agit pas des Lumières de l'esprit ou celle de la raison mais d'une Lumière divine qui peuple un espace réservé « à ceux qui ont vécu détachés ». (Maalouf, 2001 : 333).

Le titre de notre œuvre apparaît la première fois quand **Mani**, le personnage principal du récit, quitte son village natal pour prêcher une nouvelle religion dont il est le messager. C'est au cours de l'un de ses sermons qu'il définit cet espace en disant :

*« ...aux commencements de l'univers deux mondes existaient, séparés l'un de l'autre : le monde de la Lumière et celui des Ténèbres. Dans les jardins de Lumière étaient toutes les choses désirables, dans les ténèbres résidait le désir, un désir puissant, impérieux, rugissant. Et soudain, à la frontière des deux mondes, un choc se produisait [...]. Les particules de la Lumière se sont alors mêlées aux Ténèbres, de mille façons différentes, les corps célestes et les eaux, et la nature et l'homme...»* (Maalouf, 2001:111-112).

Mani, celui qui se dit Messager de Lumière (Maalouf, 2001 : 253), explique à ses disciples que l'homme est ainsi fait de Lumière et de ténèbres et que Dieu qui est uniquement Lumière l'a choisi pour dominer et préserver la Création (Maalouf, 2001 : 125-126). Une fois mort, cet homme redeviendra ce qu'il était à sa naissance ; sa lumière rejoindra la Lumière et les Ténèbres reprendront ce qui était ténèbres en lui. Les jardins de Lumière seraient donc ce Paradis où les choses et les êtres

cesseront d'être ce qu'ils étaient sur terre pour devenir parfums et couleurs (Maalouf, 2001 : 213).

### ***Les Echelles du Levant***

Fidèle à sa stratégie, l'auteur de nos œuvres semble opter essentiellement pour des titres thématiques qui renvoient à l'univers diégétique de leurs œuvres. Métonymique aussi puisqu'il actualise un élément secondaire qui n'apparaît que sur la quatrième de couverture où il est expliqué :

*«Echelle du Levant », c'est le nom qu'on donnait autrefois à ce chapelet de cités marchandes par lesquelles les voyageurs d'Europe accédaient à l'Orient. De Constantinople à Alexandrie, en passant par Smyrne, Adana ou Beyrouth, ces villes ont longtemps été des lieux de brassage où se côtoyaient langues, coutumes et croyances. Des univers précaires que l'Histoire avait lentement façonnés, avant de les démolir. Brisant, au passage, d'innombrables vies. » (Maalouf, 1996 : Quatrième de couverture).*

Il s'agit donc encore une fois d'un espace géographique réel puisque les Echelles du Levant sont l'ensemble des comptoirs commerciaux que l'Occident avait établis en Méditerranée orientale entre le XVIe et le XIXe siècle.

L'auteur cette fois ci nous offre un nom et son complément. Le premier étant un nom commun alors que son complément est un nom propre grâce auquel l'outil, voir le dispositif change de sens et se transforme en espace. Les deux noms par contre seraient analogues. D'un point de vue sémantique, ils renferment la même idée d'élévation et d'ascension. Certes l'on peut utiliser «une échelle» pour monter ou descendre mais ce sens semble être neutralisé par celui de l'adjectif «levant» qui indique un mouvement ascendant. Une seconde valeur du premier mot du titre pourrait confirmer cette idée d'élévation, il s'agit de la symbolique (Eliade, 1979 : 65) même de l'échelle semblable à celle des escaliers qui représentent un lieu de passage entre deux espaces différents. Le titre de par la symbolique de ses éléments n'essaye donc pas de réconcilier deux espaces distincts, il nous montre, bien au contraire, comment l'un peut contenir l'autre et comment ensemble ils peuvent se compléter.

Cette complémentarité se manifeste à travers l'emploi du complément du nom qui, à première vue, pourrait nous faire croire que ce dernier n'est rien d'autre qu'un supplément, un accessoire. Mais dans notre cas et comme nous l'avons déjà précisé, le statut du mot **échelle**, premier élément du titre, s'il est laissé seul, se réduit à celui d'un simple objet de tous les jours. Or son complément (**Levant**) lui octroie une valeur plus importante, il lui offre surtout une portée universelle et le fait élément de l'Histoire.

### **Titres connotatifs**

Amin Maalouf semble puiser ces titres dans le patrimoine universel de l'humanité. En effet, il emprunte ces mots à ceux de tous les jours, à ceux de tous les hommes. Contrairement aux nouveaux romanciers, il ne tente en aucun cas de brouiller les frontières entre le texte et son titre. La clarté de ses mots et de leur dénotation ne leur substitut en aucun cas leur portée symbolique.

Cette connotation d'ordre historique (*Les Echelles du Levant*) et philosophique (*Les Jardins de Lumière*) est envisagée dans une dimension épique puisque ces romans relatent les exploits de certaines figures «historiques».

La prédominance des noms d'espace dans ces titres, même lorsqu'il s'agit d'un éponyme (*Léon l'« Africain »*), révèle l'importance que l'auteur attribue d'un côté au verbe et de l'autre à cette constante de la vie des êtres humains à savoir l'espace. Ce dernier qui se cache souvent derrière leurs conflits éternels. En effet, s'appropriier des terres fut depuis toujours le rêve des hommes qui, pour le réaliser s'entretenaient inlassablement.

A l'instar des rhétoriciens antiques qui ont inventé cet art afin de mettre fin à cette lutte corporelle en lui substituant une lutte verbale plus pacifique, notre auteur semble réinventer à travers ses romans la force et la symbolique du verbe afin de rappeler à ces hommes que l'Orient et l'Occident peuvent cohabiter ensemble puisqu'ils représentent les deux faces d'une même pièce et dont les divergences ne peuvent que renforcer les convergences



